

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1146****12 novembre 2004****SOMMAIRE**

ACM U.S. Growth Strategies Fund, Sicav, Luxembourg. ....	54984	Leon Participaciones S.A., Luxembourg. ....	54986
Admivo, S.à r.l., Weiswampach. ....	54965	Lexin Er (Lux) I, S.à r.l., Luxembourg. ....	54996
Amenoffice S.A., Luxembourg. ....	54996	Lloyds TSB International Liquidity, Sicav, Luxembourg. ....	54975
Araxa Holding S.A., Luxembourg. ....	55007	Lloyds TSB International Portfolio, Sicav, Luxembourg. ....	54975
Artim International Holding S.A., Luxembourg. ....	54984	Louila Holding S.A., Luxembourg. ....	55000
BioMarin Holding (Lux), S.à r.l., Luxembourg. ....	54991	Louila Holding S.A., Luxembourg. ....	55001
C.E.C.G. S.A., Comptoir Européen de Change et de Gestion, Luxembourg. ....	54983	Magiste International S.A., Luxembourg. ....	54995
Celestica European Holdings, S.à r.l., Luxembourg. ....	54996	Menuiserie-Ebénisterie Gérard Assen S.A., Rambrouch. ....	54962
Cessimoco, S.à r.l., Luxembourg. ....	54989	Millesima 99, S.à r.l., Luxembourg. ....	54972
Chimpex S.A.H., Luxembourg. ....	55008	MMAC International S.A., Luxembourg. ....	54974
Chimpex S.A.H., Luxembourg. ....	55008	Montclair S.A., Luxembourg. ....	55008
Concerto Fund, Sicav, Luxembourg. ....	55007	Ocwen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg. ....	54984
Copat Luxembourg, S.à r.l., Münsbach. ....	54962	Patron Ku'damm S.A., Luxembourg. ....	54965
Digital Consulting Company S.A., Luxembourg. ....	55000	Patron Silber Holding, S.à r.l., Luxembourg. ....	54980
Domus Holdings, S.à r.l., Luxembourg. ....	54996	Pizza L'Arcobaleno, S.à r.l., Dudelange. ....	54987
Ecra Tourismus International S.A., Luxembourg. ....	54974	Prowiwa Immo S.A., Weiswampach. ....	54971
Ecra Tourismus International S.A., Luxembourg. ....	54974	Prowiwa Immo S.A., Weiswampach. ....	54971
Ecra Tourismus International S.A., Luxembourg. ....	54974	Recama S.A., Luxembourg. ....	54976
Ets. Mulheims, S.à r.l., Leudelange. ....	54975	Rolem Logistics A.G., Diekirch. ....	54972
European Office Income Venture S.C.A., Luxembourg. ....	55001	Rubbermaid Luxembourg, S.à r.l., Differdange. ....	54974
European Office Income Venture S.C.A., Luxembourg. ....	55006	SAFE Investments S.A., Luxembourg. ....	54985
Fibe S.A., Luxembourg. ....	54971	Scierie Schmitz-Malget, S.à r.l., Hosingen. ....	54965
Financière Lafayette S.A., Luxembourg. ....	54962	Société Générale d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg. ....	54998
Flexalux Holding S.A., Luxembourg. ....	54996	Superfos Reinsurance (Luxembourg) S.A., Luxembourg. ....	54999
G.P.P. International S.A., Luxembourg. ....	55000	SVG Holdings S.A., Luxembourg. ....	54996
Geduno S.A., Luxembourg. ....	55007	Terra-Constructions, S.à r.l., Brouch. ....	54976
Hair Design Monique & Luisa, S.à r.l., Luxembourg. ....	55006	Terra-Constructions, S.à r.l., Brouch. ....	54976
Hair Design Monique & Luisa, S.à r.l., Luxembourg. ....	55006	Titane Holding S.A., Luxembourg. ....	54987
Hotel Restaurant Dimmer, S.à r.l., Wallendorf-Pont. ....	54962	Titane Holding S.A., Luxembourg. ....	54987
Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg. ....	55007	Transport Dodion Bruno, S.à r.l., Hachiville. ....	54971
Ikano S.A., Luxembourg. ....	54985	VFS Europe, S.à r.l., Dommeldange. ....	54997
Imex-Processing, S.à r.l., Luxembourg. ....	54988	VFS Europe, S.à r.l., Dommeldange. ....	54998
KMC Holding S.A., Luxembourg. ....	54975	Viatrix Holding (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach. ....	54977
LaSalle Japan Logistics, S.à r.l., Luxembourg. ....	54984	Webertainment Enterprises S.A., Weiswampach. ....	54962
		Weisergerber & Cie, S.à r.l., Luxembourg. ....	54999
		Winterose S.A., Luxembourg. ....	54976

**FINANCIERE LAFAYETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 90.887.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 septembre 2004.

Signature.

(073391.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**HOTEL RESTAURANT DIMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Grenzwee.  
R. C. Luxembourg B 96.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 27 août 2004, réf. DSO-AT00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 7 septembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902960.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 septembre 2004.

---

**MENUISERIE-EBENISTERIE GERARD ASSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 17, rue des Artisans.  
R. C. Luxembourg B 97.411.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 8 septembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902969.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

---

**WEBTERTAINMENT ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Weiswampach.  
R. C. Diekirch B 5.052.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 23 août 2004, réf. LSO-AT00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 septembre 2004.

Signature.

(902970.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

---

**COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 90.419.

In the year two thousand four, on the sixth day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LIMITED,

here represented by Ms Rachel Uhl, jurist, having its professional address at 15, Côte d'Eich in Luxembourg, pursuant to a proxy given on August 5th, 2004 which after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on November 28, 2002 by a deed enacted before Me Henri Hellinckx, notary in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number C107 of February 4th, 2003, and amended by

a deed enacted before Me Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on June 18, 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number C900 of September 3rd, 2003.

The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company to the extent of seventy-five thousand eight hundred Euro (EUR 75,800.-) in order to raise it from its present amount of eighty-three thousand three hundred Euro (EUR 83,300.-) to one hundred fifty-nine thousand one hundred Euro (EUR 159,100.-) by the issue of seven hundred fifty-eight (758) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, which will be issued with a share premium of six hundred eighty-two thousand two hundred thirty-five Euro (EUR 682,235).

2. Subscription and full payment of the 758 new shares and of the share premium by a contribution in kind by ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LP consisting of the conversion into capital of a claim held by it against the Company in the amount of GBP 500,000.- taking into consideration the exchange rate GBP/EUR as at August 5, 2004.

3. Subsequent amendments of the Article 6 of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed capital is fixed at EUR 159,100.- (one hundred fifty-nine thousand one hundred Euro) divided into one thousand five hundred ninety-one (1,591) shares, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

4. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of EUR 75,800.- (seventy-five thousand eight hundred Euro) in order to raise it from its present amount of EUR 83,300.- (eighty-three thousand three hundred Euro) up to EUR 159,100.- (one hundred fifty-nine thousand one hundred Euro) by the creation of 758 (seven hundred fifty-eight) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, which will be issued together with a share premium, of an amount of EUR 682,235.- (six hundred eighty-two thousand two hundred thirty-five Euro), and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution / Subscription - Payment*

Thereupon intervened ADVENT DANUBIUS L.P. prenamed, declared to subscribe to all the 758 (seven hundred fifty-eight) new shares of the Company with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, and to make the payment in full of all such new shares together with payment of a share premium in a total amount of 682,235.- (six hundred eighty-two thousand two hundred thirty-five Euros), by a contribution in kind by ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LP consisting of the conversion into capital of a unquestionable and immediately payable claim held by it against the Company to the extent of an amount of GBP 500,000.- (five hundred thousand Great Britain Pounds), taking into consideration the exchange rate GBP/EUR as at August 5, 2004.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting decides to amend the article 6 of the by-laws, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's subscribed capital is fixed at EUR 159,100.- (one hundred fifty-nine thousand one hundred Euro) divided into 1,591 (one thousand five hundred ninety-one) shares, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

*Estimation*

For the purpose of registration the converted claim, is estimated at EUR 10,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) L.P., limited liability partnership régi par les lois des Iles Cayman avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représenté par son «general partner» ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LIMITED,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, ayant sa résidence professionnelle au 15, Côte d'Eich à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 5 août 2004, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

lequel comparant agissant en sa qualité d'actionnaire unique de COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Joseph Henri Hellinckx, notaire à Mersch, en date du 22 novembre 2002, acte publié au Mémorial Recueil des So-

ciétés et Associations numéro, C107 du 4 février 2003 et modifié par acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 18 juin 2003, acte publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro C900 du 3 septembre 2003.

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Agenda:*

1) Augmentation de capital social de EUR 75.800,- (soixante-quinze mille huit cents Euros) de manière à porter le capital social de son montant actuel de EUR 83.300,- (quatre-vingt-trois mille trois cents Euros) à EUR 159.100,- (cent cinquante-neuf mille cents Euros) par la création et l'émission de 758 (sept cent cinquante-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune ayant les mêmes droit et privilèges que les parts sociales existantes et devant être émises avec une prime d'émission de EUR 682.235,- (six cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente-cinq Euros);

2) Souscription et libération intégrale de ces 758 (sept cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LP par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une dette qu'elle a contre la Société d'un montant de GBP 500.000,- (cinq cent mille Livres Sterling), en tenant compte du taux de change GBP/EUR à la date du 5 août 2004.

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 159.100,- (cent cinquante-neuf mille cent Euros) représenté par 1.591 (mille cinq cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, ayant toutes été intégralement souscrites et libérées.»

4) Divers.

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 75.800 (soixante-quinze mille huit cents Euros) de manière à porter le capital social de son montant actuel de EUR 83.300 (quatre-vingt-trois mille trois cents Euros) à EUR 159.100 (cent cinquante-neuf mille cent Euros) par la création et l'émission de 758 (sept cent cinquante-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune ayant les mêmes droit et privilèges que les parts sociales existantes et devant être émises avec une prime d'émission.

*Seconde résolution / Souscription - Libération*

Est alors intervenue la société ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LP, prénommée, déclarant souscrire l'intégralité des 758 (sept cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 682.235 (six cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente-cinq Euros) par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible, détenue par lui contre la société, à concurrence d'un montant de GBP 500.000 (cinq cent mille Livres Sterling), en tenant compte du taux de change GBP/EUR à la date du 5 août 2004.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et décide que l'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 159.100 (cent cinquante-neuf mille cent Euros) représenté par 1.591 (mille cinq cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, ayant toutes été intégralement souscrites et libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 10.000.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, vol. 144S, fol. 81, case 12. – Reçu 7.580,35 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(072178.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**ADMIVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 4.015.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 23 août 2004, réf. DSO-AT00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 septembre 2004.

Signature.

(902971.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

---

**SCIERIE SCHMITZ-MALGET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9808 Hosingen, 10A, Um Knupp.

R. C. Luxembourg B 101.922.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00023, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902974.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

---

**PATRON KU'DAMM S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.659.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- REALEST FINANCE S.A., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Trade register of Luxembourg under the number B 45.601.

2.- PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l., a company recently incorporated under the name PATRON CE LENDING, S.à r.l. and under the law of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Trade register of Luxembourg under a number not yet known,

both companies here represented by Ms Lieve Breugelmanns, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on August 18th, 2004, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of PATRON KU'DAMM S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in the city of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31st, 1929 about holding companies.

**Art. 3.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) consisting of one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one euro (EUR 31.00) per share.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 4.** The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 5th of April at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period which may not exceed six years and they may be reelected. They may be removed with or without cause.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 8.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be di-

rectors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 10.** The corporation will be bound by the signatures of at least two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 11.** The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2004.

**Art. 13.** From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

Shareholders:

1. REALEST FINANCE S.A. ....	1 share
2. PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l. ....	999 shares
Total: .....	1,000 shares

All the shares have been paid up to 100% percent by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote

1.- The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.

2.- The following persons are appointed directors:

Ms Géraldine Schmit, private employee, born 12nd November 1969, Messancy (Belgium), with professional address 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Mr Fabio Mazzoni, companies director, born 20th January 1960, Ixelles (Belgium), with professional address 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ms Lieve Breugelmans, private employee, born 5th April 1974, Lier (Belgium) with professional address 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., a Luxembourg company with office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 74.623.

4.- The address of the Corporation is set at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

5.- The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the issue of the annual general meeting of shareholders to be held in 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the German translation:**

Im Jahre zweitausendundvier, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Lecuit, mit Amtswohnsitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- REALEST FINANCE S.A., ein Gesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 45.601.

2.- PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburger Rechts, kürzlich gegründet unter dem Namen PATRON CE LENDING, S.à r.l., mit Sitz 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, unter einer noch nicht bekannten Nummer.

Beide Gesellschaften hier vertreten durch Frau Lieve Breugelmanns, aufgrund zweier Vollmachten unter Privatschrift, gegeben am 17. August 2004, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den anwesenden Vollmachtsträger und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Erschienende Parteien, handeln wie oben erwähnt, haben amtierenden Notar gebeten folgendermaßen die Artikel einer zwischen ihnen zu gründenden «Société anonyme» zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung PATRON KU'DAMM S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist den Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie in der Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen transfieren.

Die Gesellschaft kann ausserdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundenen oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u. a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Ausserdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf andere Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00) festgesetzt, eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert vom einunddreissig (EUR 31,00) per Aktie.

Das gezeichnete Aktienkapital kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu bestätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort, am fünften April um 10.00. Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2005.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in der Einberufung zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen indem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mit-stimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit die sechs Jahre nicht überschreiten darf gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden, und kann unter seinen Mitgliedern einen Vizepräsident wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit wie in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrates vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegrafisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitgliedern sein brauchen) oder an eine Einzelperson welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht übertragen, und dessen Befugnisse die vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglieder des Verwaltungsrates zu sein braucht, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Verwaltern oder durch die Einzelunterschrift eines diesbezüglich bevollmächtigten Delegierten des Verwaltungsrates.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres außer dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2004 enden wird.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des im Artikel drei festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausbezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet

1) REALEST INVESTMENT S.A. ....	1 Aktie
2) PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l. ....	999 Aktien
Total: .....	1.000 Aktien

Sämtliche Aktien wurden zu 100 Prozent eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,00) geschätzt.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

Frau Géraldine Schmit, Privatangestellte, geboren in Messancy (Belgien) am 12. November 1969, mit Berufsadresse in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

Herr Fabio Mazzoni, Direktor, geboren in Ixelles (Belgien) am 20. Januar 1960, mit Berufsadresse in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

Frau Lieve Breugelmans, Privatangestellte, geboren in Lier (Belgien) am 5 April 1974, mit Berufsadresse in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 74.623.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Redingen.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 20 août 2004, vol. 404, fol. 77, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement et à la demande de son Confrère Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, sur base d'un mandat verbal.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

G. Lecuit.

(072550.3/243/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**PROWIWA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40C.

R. C. Luxembourg B 95.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 8 septembre 2004, réf. DSO-AU00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 septembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902977.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

---

**PROWIWA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40C.

R. C. Luxembourg B 95.689.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 septembre 2004, réf. DSO-AU00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 septembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902978.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

---

**TRANSPORT DODION BRUNO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 5.

R. C. Luxembourg B 93.996.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00024, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902975.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

---

**FIBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.556.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2004*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073787.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**ROLEM LOGISTICS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 96.021.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 septembre 2004, réf. DSO-AU00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 septembre 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902976.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

---

**MILLESIMA 99, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 102.758.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) WELLS LIMITED, ayant son siège social 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) CARLEETA INVESTMENT LTD, ayant son siège social 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

toutes deux ici représentées par Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

en vertu de deux procurations datées du 19 août 2004, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée et d'arrêter les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MILLESIMA 99, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

#### *Souscription et libération*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales comme suit:

1) WELLS LIMITED, précitée: soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
2) CARLEETA INVESTMENT LTD, précitée: cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: St. Biver, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 144S, fol. 93, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

G. Lecuit.

(073534.3/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**RUBBERMAID LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4578 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.  
R. C. Luxembourg B 46.419.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour J. Wagener*

Signature

(073432.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**MMAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 68.738.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire  
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 août 2004.*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Madame Scheifer-Gillen Romaine est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MMAC INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00995. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073675.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**ECRA TOURISMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(073703.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**ECRA TOURISMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(073702.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**ECRA TOURISMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03393, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(073700.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(073690.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.813.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 août 2004*

En date du 6 août 2004, le Conseil d'Administration a décidé:

1) de transférer le siège social de la SICAV LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à partir du 6 septembre 2004.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY

M. De Leye / R. Barker

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073735.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 7.635.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 août 2004*

En date du 6 août 2004, le Conseil d'Administration a décidé:

1) de transférer le siège social de la SICAV LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à partir du 6 septembre 2004.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO

M. De Leye / R. Barker

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073736.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**ETS. MULHEIMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 33.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00440, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour ETS. MULHEIMS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073799.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**TERRA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7416 Brouch, 29, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 82.959.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 août 2004, réf. DSO-AT00161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 septembre 2004.

Pour la FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(073756.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**TERRA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7416 Brouch, 29, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 82.959.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 août 2004, réf. DSO-AT00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 septembre 2004.

Pour la FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(073745.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**WINTEROSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 66.618.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires réunie à Luxembourg le 3 septembre 2004 a pris acte de la démission de Monsieur Martino De Rosa, résidant à Via Case sparse Borgo 11, Erbusco (BS) Italie, administrateur de société, de son mandat d'administrateur.

Par décision spéciale, décharge lui est donnée pour les coûts, frais encourus, actions, opérations (procès), réclamations ou n'importe quelle autre responsabilité résultant directement ou indirectement de son mandat d'administrateur et ceci, pour son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073740.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**RECAMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.552.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 août 2004*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073781.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 1,712,500.-.**Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.533.

In the year two thousand four, on the tenth day of August.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its principal place of business at 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 10, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- The appearing party is the sole shareholder of VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a Luxembourg limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.533, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on May 16, 2002 by virtue of a deed enacted before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 1175 of August 5, 2002. The articles of incorporation have been last amended by virtue of a deed of the undersigned notary of January 24, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 292 of March 19, 2003.

- The appearing party takes the following resolutions based on the following agenda:

1. Increase the corporate capital of the Company to the extent of one hundred forty-four thousand Euro (EUR 144,000.-) in order to raise it from its present amount of one million seven hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,712,500.-) to one million eight hundred fifty-six thousand five hundred Euro (EUR 1,856,500.-), by creation and issue of one thousand four hundred forty (1,440) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription by the Company's sole shareholder, ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, to the one thousand four hundred forty (1,440) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each of VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. together with a share premium of three hundred fifty-one Euro (EUR 351) and have them fully paid up by ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, prenamed, by contribution in kind of one (1) share representing 0.9% of the total registered share capital of TROPON GmbH, having its registered office at Neurather Ring 1, 51063 Köln, the total contribution value being one hundred forty-four thousand three hundred fifty-one Euro (EUR 144,351.-), being the fair market value of the contribution.

3. Amend consequently article 6 of the Company's articles of incorporation to give it henceforth the following content:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at one million eight hundred fifty-six thousand five hundred Euro (EUR 1,856,500) divided into eighteen thousand five hundred sixty-five (18,565) shares of one hundred Euro (EUR 100) each.»

4. Miscellaneous.

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the corporate capital of the Company to the extent of one hundred forty-four thousand Euro (EUR 144,000.-) in order to raise it from its present amount of one million seven hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,712,500.-) to one million eight hundred fifty-six thousand five hundred Euro (EUR 1,856,500.-) by creation and issue of one thousand four hundred forty (1,440) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution**Intervention - Subscription - Payment*

The sole shareholder of the Company, ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, prenamed, represented by Ms Rachel Uhl, prenamed, declares to subscribe to all the one thousand of four hundred forty (1,440) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each with a total share premium of three hundred fifty-one Euro (EUR 351.-) and fully pays them up by a contribution in kind of one (1) share representing 0.9% of the total registered share capital of TROPON GmbH, a company organized under the laws of Germany, having its registered office at Neurather Ring 1, 51063 Köln, Germany, which is hereby transferred to and accepted by the Company, at the value of one hundred forty-four thousand three hundred fifty-one Euro (EUR 144,351.-), being the fair market value of the contribution.

*Evaluation - Report of the Auditor*

The value of such contribution was confirmed by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée, Réviseurs d'entreprises, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, which concluded in its report dated August 10, 2004 the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the 1,440 new shares EUR 100 each to be issued together with a total issue share premium of EUR 351. The total value of the contribution is EUR 144,351.»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORYSERVICES

Société à responsabilité limitée

Réviseur d'entreprises

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing party.

*Effective Implementation of the Contribution*

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, prenamed contributor, here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in the concerned country in relation with the transfer of the share owned in TROPON GmbH in favour of VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. will be carried out within the best delays in Germany as far it will be concerned in order to formalize the property's transmission of and to make it effective anywhere and toward third party.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the element constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the appearing party resolves to amend consequently article 6 of the Company's articles of incorporation to give it henceforth the following content:

«**Art. 6** The corporate capital is set at one million eight hundred fifty-six thousand five hundred Euro (EUR 1,856,500) divided into eighteen thousand five hundred sixty-five (18,565) shares of one hundred Euro (EUR 100) each.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at EUR 6,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, une «exempted limited partnership» régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

ici représentée par Ms Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2004. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.533, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 11175 en date du 5 août 2002. Les statuts de la Société furent pour la dernière fois modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 292 en date du 19 mars 2003.

- La comparante décide de prendre les résolutions sur base de l'agenda suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante-quatre mille Euro (EUR 144.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent douze mille cinq cents Euro (EUR 1.712.500,-) à un million huit cent cinquante-six mille cinq cents Euro (EUR 1.856.500,-) par la création et l'émission de mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription par l'associé unique de la Société, ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, de l'ensemble des mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de cent Euro (EUR 100,-) chacune de VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. et paiement d'une prime d'émission de trois cent cinquante et un Euro (EUR 351,-) et libération inté-

grale par ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, prénommée, par un apport en nature consistant en une (1) part sociale représentant 0.9% du capital social de TROPON GmbH, ayant son siège social au Neurather Ring 1, 51063 Köln, laquelle part sociale est apportée à la valeur de cent quarante-quatre mille trois cent cinquante et un Euro (EUR 144.351,-), étant la valeur de marché de celle-ci.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ein Million achthundertsechsfünzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.856.500) eingeteilt in achtzehntausend fünf hundred fünfundsiebzig (18.565) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100) voll gezeichnet und eingezahlt.»

4. Divers.

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-quatre mille Euro (EUR 144.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent douze mille cinq cents Euro (EUR 1.712.500,-) à un million huit cent cinquante-six mille cinq cents Euro (EUR 1.856.500,-) par la création et l'émission de mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Seconde résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

L'associé unique de la Société, ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, prédésignée, ici représentée par Mme Rachel Uhl, prénommée, déclare souscrire aux mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de cent Euro (EUR 100) chacune ainsi que payer une prime d'émission de trois cent cinquante et un Euro (EUR 351,-) et libérer intégralement les nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une (1) part sociale représentant 0.9% du capital social de TROPON GmbH, ayant son siège social au Neurather Ring 1, 51063 Köln, laquelle part sociale est apportée à la valeur de cent quarante-quatre mille trois cent cinquante et un Euro (EUR 144.351,-), étant la valeur de marché de celle-ci.

*Evaluation - Rapport de L'Auditeur*

La valeur dudit apport est confirmée par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, qui conclut dans son rapport daté du 10 août 2004 ce qui suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the 1,440 new shares EUR 100 each to be issued together with a total issue share premium of EUR 351. The total value of the contribution is EUR 144,351.»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Réviseur d'entreprises

Lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

*Réalisation effective de l'Apport*

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, prédésignée, représentée comme son mandataire, déclare que toutes les formalités sont en cours de réalisation dans le pays de localisation, aux fins d'effectuer la cession de la part sociale de TROPON GmbH en faveur de VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

La transmission inconditionnelle de l'apport est effectivement réalisée sans réserves aujourd'hui.

*Troisième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts pour que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ein Million achthundertsechsfünzigtausend fünf hundred Euro (EUR 1.856.500) eingeteilt in achtzehntausend fünf hundred fünfundsiebzig (18.565) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100), voll gezeichnet und eingezahlt.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 85, case 2. – Reçu 1.443,51 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(072176.3/211/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**PATRON SILBER HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.658.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four on the eighteenth day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert.

There appeared:

PATRON CAPITAL L.P. I, a company registered in England and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hereby represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal and dated on the 17th day of August 2004.

The aforementioned proxy being initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing, voting under the given authority, announced the formation of a limited company with one single partner, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability under Luxembourg law which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

The company has been formed for an unlimited period of time to run from this day.

**Art. 2.** The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31st, 1929 about holding companies.

**Art. 3.** The company will assume the name of PATRON SILBER HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 5.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

The shares have been subscribed in total by the sole shareholder.

All shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who specifically acknowledges it.

**Art. 6.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 7.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will, not bring the company to an end.

**Art. 8.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 9.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the general assembly.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances, if the general meeting does not provide other dispositions.

The company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

**Art. 10.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 11.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

As long as the company has only one partner he has the rights as laid down for the extraordinary general meeting.

The resolutions of the single partner have to be kept in a register at the registered office.

**Art. 12.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the manager or managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 14.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 15.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 16.** At the time of winding up the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed in a general meeting by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 17.** For all points not regulated by these Articles of Association the partners subject and submit themselves to the legal provisions. The undersigned notary states the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 10.08.1915) are satisfied.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2004.

#### *Costs*

The formation expenses are estimated by the appearing party at approximately one thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,150.00).

#### *Extraordinary general meeting*

The single partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

1) The number of the managers of the Company is fixed at two.

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

Ms Géraldine Schmit, private employee, born 12 November 1969, at Messancy (Belgium) with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Mr Fabio Mazzoni, companies director, born 20 January 1960, at Ixelles (Belgium) with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

The Company will be bound by the sole signature of one manager.

3) The registered office is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redingen (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundvier, am achtzehnten August.

Vor Uns, Notar Marc Lecuit, mit Amtswohnsitz zu Redingen (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

PATRON CAPITAL L.P.I., eingetragen unter dem Gesetz von England hat sein Sitz an Trident Chambers, Wickhams Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch Lieve Breugelmans, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift vom 17. August 2004

Vorerwähnte Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar der Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, ersuchte den Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung und die nachfolgenden Artikel zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit, beginnend mit dem heutigen Datum, gegründet.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist den Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie in der Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen transferieren.

Die Gesellschaft kann ausserdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundenen oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u. a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen. Ausserdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf andere Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON SILBER HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluß einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00).

Diese Stammeinlagen werden von dem Aktionär gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 6.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist frei unter Gesellschaftern. Die Anteile können nur an neue Gesellschafter abgetreten werden durch Beschluß der Gesellschafter in einer Generalversammlung mit einer Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschaftsversammlung nichts anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, besitzt er die der Generalversammlung zustehenden Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

**Art. 13.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugefügt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Geschäftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Geschäftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 17.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der unterzeichnende Notar stellt fest, daß die besonderen Bedingungen von Artikel 183 (Gesetz vom 10. August 1915) eingehalten sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Zeitpunkt der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von der erschienenen Partei auf etwa eintausendeinhundertfünfzig Euro (EUR 1.150,00) geschätzt.

#### *Beschluss des einzigen Gesellschafters*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Anteilsinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird festgesetzt auf zwei

2) Zu(m) Geschäftsführer(n) für einen unbegrenzten Zeitraum wird/werden ernannt:

Frau Géraldine Schmit, Privatangestellte, geboren in Messancy (Belgien) am 12 November 1969, wohnend beruflich in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

Herr Fabio Mazzoni, Geschäftsführer, geboren in Ixelles (Belgien) am 20 Januar 1960, wohnend beruflich in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

Die Gesellschaft ist rechtskräftig gebunden durch eine Unterschrift eines Geschäftsführers.

3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redingen (Grossherzogtum Luxemburg), im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat der vorgenannte Komparent, dem Notar mit Name, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Rédange-sur-Attert, le 20 août 2004, vol. 404, fol. 77, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement et à la demande de son Confrère Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, sur base d'un mandat verbal.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

G. Lecuit.

(072547.3/243/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

### **C.E.C.G. S.A., COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 21.830.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Signature.

(073794.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**LaSalle JAPAN LOGISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 101.072.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte du 30 août 2004 que LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit écossais, ayant son siège social à 66, Hanover Street, Edinbourg, Scotland EH2 1HH actionnaire unique de LaSalle JAPAN LOGISTICS (JPY), S.à r.l., (la «Société») a transféré toutes les parts sociales qu'elle a détenues dans la Société à LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND I LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social à 33, Cavendish Square, PO Box 2326, London, England, W1A 2NF.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01480. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073760.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**ARTIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.974.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(073762.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 50.028.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de M. Nigel Fielding, avec effet au 12 août 2004, et à la décision du conseil d'administration de la Société du 23 août 2004 de coopter M. Yves Prussen comme nouvel administrateur de la Société en remplacement de M. Nigel Fielding, le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur James Posch, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, 10105 New York, U.S.A.
- Monsieur Kurt H. Schoknecht, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, 10105 New York, U.S.A.
- Monsieur Yves Prussen, demeurant au 2, Place Winston Churchill, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

*Pour ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01562. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073783.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.391.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le mandataire*

Signatures

(073798.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**IKANO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.  
R. C. Luxembourg B 87.842.

**SAFE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.  
R. C. Luxembourg B 66.707.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Samia Rabia, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of:  
IKANO S.A. (the Absorbing Company), a Luxembourg company with registered office in L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, duly registered with the Luxembourg trade register under section B number 87.842,

on the basis of a power of attorney granted by resolution of the board meeting of IKANO S.A. dated May 25, 2004.

A copy of the minutes of the board meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

IKANO S.A. was incorporated by a deed of the undersigned notary on June 19, 2002, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, number 1265 dated August 30, 2002. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on June 25, 2002, published in the *Mémorial C*, number 1284 dated September 5, 2002, and by a deed of the undersigned notary on December 18, 2002, published in the *Mémorial C*, number 113, dated February 5, 2003.

The appearing person has requested the undersigned notary to state as follows:

According to the terms of the merger proposal as of June 29, 2004, the Absorbing company wished to merge by absorption of the Absorbed Company (SAFE INVESTMENTS S.A.).

This merger proposal has been published in the *Mémorial C*, number 724 of July 14, 2004.

According to point V of the merger proposal, the merger shall be effective one month and one day after the publication in the *Mémorial* of the present merger proposal, that is to say on August 16, 2004.

As of August 16, 2004, no shareholder of the Absorbing Company has required the convening of an extraordinary general meeting so as to resolve whether to approve the merger.

The merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company is therefore definitively realised as of August 16, 2004. On this day, the Absorbed Company has therefore been definitively dissolved.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Samia Rabia, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de:  
IKANO S.A. (la «Société Absorbante»), une société luxembourgeoise ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, régulièrement immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 87.842,

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration de IKANO S.A. prise en date du 25 mai 2004.

Une copie des minutes du conseil d'administration, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

IKANO S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2002, publié au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* numéro 1265 en date du 30 août 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2002, publié au *Mémorial C*, numéro 1284 en date du 5 septembre 2002, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2002, publié au *Mémorial C*, numéro 113 en date du 5 février 2003.

La personne comparante a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Aux termes du projet de fusion du 29 juin 2004, la Société Absorbante a souhaité fusionner par absorption de la Société Absorbée (SAFE INVESTMENTS S.A.).

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 724 du 14 juillet 2004.

Aux termes du point V du projet de fusion, la fusion produit ses effets un mois et un jour après la publication au Mémorial du présent projet de fusion, soit au 16 août 2004.

Au 16 août 2004, aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur l'approbation de la fusion.

La fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée est donc devenue définitive en date du 16 août 2004. A cette date, la Société Absorbée a donc définitivement été dissoute.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 93, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 septembre 2004.

T. Metzler.

(073922.3/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

#### **LEON PARTICIPACIONES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.193.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Dominique Moinil, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10, avenue Monterey, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DORLIN, ayant son siège social Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town/Tortola, Iles Vierges Britanniques, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme LEON PARTICIPACIONES S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 22 février 2002.

- La société a actuellement un capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions sans valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société DORLIN.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LEON PARTICIPACIONES. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société LEON PARTICIPACIONES.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LEON PARTICIPACIONES.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Moinil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 août 2004, vol. 428, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073908.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**TITANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 83.273.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Mandataire

(073792.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**TITANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 83.273.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TITANE HOLDING S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer le résultat de l'exercice comme suit:  
report à nouveau de la perte de USD 5.910,21;
- de continuer les activités de la Société suite à la perte cumulée pour 2003 excédant 50% du capital souscrit;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003;
- de donner pouvoir à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour effectuer toutes les publications afférentes à l'exercice social 2003.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073796.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**PIZZA L'ARCOBALENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 43, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 63.272.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée PIZZA L'ARCOBALENO S.à r.l. du 24 août 2004 que Monsieur Fernand Cirelli, indépendant, demeurant à L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg, a cédé à Monsieur Andrea Bertoli, employé privé, demeurant à L-1326 Luxembourg, 39, rue Auguste Charles, 250 (deux cent cinquante) parts de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073809.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**IMEX-PROCESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1944 Luxembourg, 7, rue Franz Liszt.

R. C. Luxembourg B 25.712.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Farid Aitoukharraz, technicien, demeurant à L-3560 Dudelange, 9, rue des Saules;
- 2.- Monsieur Christian Waterlot, ingénieur, demeurant à B-6762 Saint-Mard, 17, rue Colleaux, ici représenté par Monsieur Farid Aitoukharraz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 17 août 2004;
- 3.- Madame Micheline Godfroid, technicienne, demeurant à B-6762 Saint-Mard, 17, rue Colleaux, ici représentée par Monsieur Farid Aitoukharraz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 17 août 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant, ès qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1 à 3 sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMEX-PROCESSING, S.à r.l., avec siège social à L-1944 Luxembourg, 7, rue Franz Liszt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 mars 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 164 du 3 juin 1987, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Reginald Neuman, en date du 6 août 1987, publié au Mémorial C numéro 343 du 26 novembre 1987, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 112 du 6 avril 1990, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 août 1995, publié au Mémorial c numéro 547 du 25 octobre 1995, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 25.712.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), soit une contre-valeur en euros d'environ douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de deux mille francs luxembourgeois (LUF 2.000,-) chacune, soit une contre-valeur en euros d'environ quarante-neuf euros et cinquante-huit cents (EUR 49,58).

Ces parts sont souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Farid Aitoukharraz, prénommé, deux cent quarante-quatre parts sociales	244
2.- par Monsieur Christian Waterlot, prénommé, trois parts sociales.	3
3.- par Madame Micheline Godfroid, prénommée, trois parts sociales	3
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

III.- La société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leur fonction de gérant respectivement gérants techniques de la société, est accordée à Monsieur Farid Aitoukharraz, à Monsieur Christian Waterlot et à Madame Micheline Godfroid, prénommés.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de Monsieur Farid Aitoukharraz, à L-3560 Dudelange, 9, rue des Saules.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: F. Aitoukharraz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 septembre 2004.

T. Metzler.

(073932.3/222/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**CESSIMOCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ALBERT PNEU, S.à r.l.).**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 8.059.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Maisy Goerens, gérante de société, demeurant à L-1870 Luxembourg, 39A, Kohlenberg,  
2) Monsieur Yves Goerens, employé privé, demeurant à L-1870 Luxembourg, 39A, Kohlenberg,  
3) SCI CESSIMO, société civile immobilière, ayant son siège social au 70, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, en vertu d'une cession de parts sous seing privé faite à Luxembourg, le 12 juillet 2004, laquelle cession de parts, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

ici représentée par ses trois gérantes, à savoir:

- a) Madame Nicole Kergen-Backes,
- b) Madame Michèle Koppes-Kergen, et
- c) Madame Simone Atten-Kergen,

les comparantes sub b) et c) étant ici représentées par la comparante sub a),

en vertu de deux procurations données le 25 août, respectivement le 24 août 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps,

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sub 1) et 2) étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée ALBERT PNEU, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 8.059, constituée originairement sous la dénomination de EUROPNEU, S.à r.l. par acte sous seing privé, en date du 22 août 1968, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 156 du 21 octobre 1968.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire, en date du 17 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 249 du 27 mai 1993.

- Que le capital social antérieur était fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

- Par cession sous seing privé précitée en date du 12 juillet 2004, Monsieur Yves Goerens, préqualifié, a cédé les trois cent soixante-douze (372) parts sociales qu'il possède dans la Société à la SCI CESSIMO, ici représentée comme dit ci-avant.

Par le même acte sous seing privé, Madame Maisy Goerens, préqualifiée, a cédé les cent vingt-huit (128) parts sociales qu'elle possède dans la Société à la SCI CESSIMO, ici représentée comme dit ci-avant.

Suite à ces cessions, la SCI CESSIMO est devenue l'associé unique de la Société ALBERT PNEU, S.à r.l.

- L'associé unique accepte la démission de Monsieur Yves Goerens, préqualifié, et de Madame Maisy Goerens, préqualifiée, de leurs fonctions de gérants de la Société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'associé unique constate que le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est désormais fixé à EUR 12.394,68.

- L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 105,32, pour le porter de son montant converti de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 105,32 a été intégralement libéré par incorporation de réserves à due concurrence.

La réalité des réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la Société établi au 31 décembre 2003.

- La Société étant devenue unipersonnelle, la SCI CESSIMO, préqualifiée, déclare expressément procéder à une refonte des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

**«Titre 1<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société aura pour objet le commerce en gros et en détail d'huiles et de graisses automobiles et industrielles, d'outillage en général, de fournitures pour l'industrie, de couleurs et articles pour la peinture, d'accessoires et pièces de rechange pour autos, camions, tracteurs, motos et vélos de toutes marques ainsi que l'importation et l'exportation de ces articles et toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à favoriser les affaires.

La Société a également pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

**Art. 3.** La Société existe sous la dénomination de CESSIMOCO, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.  
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Chaque année, lors de l'approbation des comptes annuels, il sera procédé à une évaluation de la valeur des parts sociales. En cas de désaccord, la valeur des parts sera fixée par un expert, désigné de commun accord par les associés.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

- L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 68, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg au 70, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

- L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérants, pour une durée indéterminée:

1) Madame Nicole Kergen-Backes, commerçante, née le 4 juillet 1937 à Luxembourg, demeurant au 133, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg,

2) Madame Michèle Koppes-Kergen, gérante de société, née le 19 septembre 1960 à Luxembourg, demeurant au 29, rue Dicks, L-8085 Bertrange, et

3) Madame Simone Atten-Kergen, psychologue, née le 15 mai 1962 à Luxembourg, demeurant au 46, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérant(e)s.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goerens, Y. Goerens, N. Kergen-Backes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(073934.3/230/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

### **BioMarin HOLDING (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 102.782.

#### STATUTES

In the year two thousand four, on the nineteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BioMarin INVESTMENT COMPANY LIMITED, a company formed under laws of Ireland and having its registered office at 29, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland,

here represented by Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single member company.

**Art. 2.** The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or other foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to any enterprise, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name BioMarin HOLDING (LUX), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the signature of one Manager.

The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Board meetings will be validly held if at least a majority of the board members are present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present or represented at the meeting.

Board meetings will be held in Luxembourg and if necessary, can be held by means of such telephone, electronic or other communication facilities as permit all persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously and instantaneously.

Resolutions can also be passed in the form of a circular resolution signed by at least a majority of the members of the board.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

For the purposes of the registration, the capital is valued at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euros.

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Fredric D. Price, manager, residing at 371, Bel Marin Keys Boulevard, Suite 210, Novato, CA 94949, USA;

- Mr Christopher M. Starr, scientist, residing at 371, Bel Marin Keys Boulevard, Suite 210, Novato, CA 94949, USA.

2) The address of the corporation is fixed in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société BioMarin INVESTMENT COMPANY LIMITED, société établie sous le droit de l'Irlande, ayant son siège social à 29, Earslfort Terrace, Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée elle délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut procéder à toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement au sujets décrits ci-dessus, destinées à faciliter l'exécution de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: BioMarin HOLDING (LUX), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance seront valablement tenues si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou par résolution circulaire.

Les réunions du conseil de gérance seront tenues à Luxembourg et si nécessaire, peuvent être tenues par moyens téléphoniques, électroniques ou autres moyens de communication qui permettent à toutes les personnes participant au conseil de communiquer entre elles simultanément et instantanément.

Les résolutions peuvent aussi être adoptées sous forme circulaire signé par au moins la majorité des membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à douze mille cinq cents Euros.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.500,- Euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- M. Fredric D. Price, gérant, demeurant au 371, Bel Marin Keys Boulevard, Suite 210, Novato, CA 94949, USA;  
- M. Christopher M. Starr, scientifique, demeurant au 371, Bel Marin Keys Boulevard, Suite 210, Novato, CA 94949, USA.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 67, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

J. Elvinger.

(073984.3/211/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

### **MAGISTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 82.816.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société MAGISTE INTERNATIONAL S.A.  
qui s'est tenu le 9 août 2004 à 12.00 heures à Luxembourg.*

#### *Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance de la démission de MAZARS de la fonction de commissaire aux comptes et décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes comme suit:

- Guglielmo Frasoni, professeur d'université, né à Vibo Valentia VV (Italie) le 29 décembre 1964 et résidant à I-00187 Roma (Italie), Via Salaria, 6;

La durée du mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale vote la décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes, qui a été en fonction jusqu'à aujourd'hui.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'administration

S. Ricucci

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073785.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**SVG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 81.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(073763.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**AMENOFFICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(073764.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**LEXIN ER (LUX) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 96.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(073765.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**DOMUS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 101.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx

(073766.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**CELESTICA EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 99.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(073768.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**FLEXALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 13.020.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2004*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073784.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**VFS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 50,000.-.**Registered office: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 71.208.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of July.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

Miss Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg, acting in the name and on behalf of VERITAS FINANCIAL SERVICES LIMITED (BVI), a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building 24, De Castro Street, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, by virtue of a proxy established on July 29, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of VFS EUROPE, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Commercial register under section B n° 71.208, incorporated by notarial deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg, dated July 27, 1999, published in the Mémorial, Recueil C n° 817 of November 3, 1999, which articles of association of which have been amended by two notarial deeds of Maître Franck Baden, prenamed, dated November 16, 2000, published in the Mémorial, Recueil C n° 439 of June 13, 2001 and dated March 28, 2001, published in the Mémorial, Recueil C n° 958 of November 5, 2001.

II. The sole shareholder resolves to:

1) Change the Corporation's accounting year-end from the 31st of December to the 30th of June, the accounting year having started on January 1st, 2004 will end on June 30th, 2004.

2) Amend Article 9 of the Company's bylaws, to henceforth be read as follows:

«**Art. 9.** The Company's financial year starts on July 1st and ends on June 30th of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.»

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de VERITAS FINANCIAL SERVICES LIMITED (BVI), une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building 24, De Castro Street, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de VFS EUROPE, S.à r.l., société à responsabilité ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.208, constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C n° 817 daté du 3 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes de Maître Franck Baden, précité, en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 439 daté du 13 juin 2001 et en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial C n° 958 daté du 5 novembre 2001.

II. L'associé unique décide de:

1) Changer la fin de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 30 juin, l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se clôturant le 30 juin 2004.

2) Modifier en conséquence l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(074267.3/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**VFS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 71.208.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074297.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.896.

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 1<sup>er</sup> août 1995, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section et le numéro B 50.896.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo Panico, administrateur de sociétés, demeurant à Viberon (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristina Vidal, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Wetzel, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre de jour:*

- 1) Mise en liquidation de la société,
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs,
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire,
- 4) Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Carlo Wetzel, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, né le 17 juillet 1929 à Ettelbrück.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en place.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Panico, C. Vidal, C. Wetzel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, vol. 144S, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2004.

P. Bettingen.

(074241.3/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

---

**SUPERFOS REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.532.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 27 février 2004*

L'assemblée générale ordinaire décide de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2005, Messieurs:

Jesper Morgils

Kim R. Andersen

Rene V. Frederiksen

L'assemblée générale ordinaire décide de réélire en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2005:

DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SUPERFOS REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06693. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073793.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**WEISGERBER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach.

R. C. Luxembourg B 23.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00441, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

*Pour WEISGERBER & CIE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073801.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**DIGITAL CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 81.398.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 mars 2001*

Le conseil d'administration a décidé de nommer au poste d'administrateur délégué de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007:

Monsieur Edgard Grosjean, né le 24 octobre 1962, demeurant 1, rue des Ecoles à B-4950 Wainies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073812.3/1185/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**G.P.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.323.

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 3 septembre 2004*

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Romano Marniga, Président du Conseil d'Administration démissionnaire. Monsieur Romano Marniga reste administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073816.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**LOUILA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 92.241.

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOUILA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 92.241, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2003, numéro 399.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Matthijs Bogers, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alain Noullet, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social et de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société peut effectuer toutes opérations tendant à acquérir de manière directe ou indirecte des participations dans toutes entreprises de quelque nature que ce soit et assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra également faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, de même que toutes opérations immobilières ou mobilières, qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et donne à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société peut effectuer toutes opérations tendant à acquérir de manière directe ou indirecte des participations dans toutes entreprises de quelque nature que ce soit et assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra également faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, de même que toutes opérations immobilières ou mobilières, qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bogers, S. Hennericy, A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, vol. 144S, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 août 2004.

P. Bettingen.

(074255.3/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**LOUILA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 92.241.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2004.

P. Bettingen.

(074256.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 97.347.

—

In the year two thousand and four, on the twentieth day of August.

Before Maître Marc Lecuit, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

There appeared:

Mrs Catherine Baudhuin, employee, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, a société en commandite par actions, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated on 31 October 2003 pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4, on 2 January 2004, and amended for the last time on 22 December 2003 pursuant to a deed of the same notary Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 278, on 9 March 2004 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the General Partner of the Company, EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 97.346, on 13 July and on 16 July 2004, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the

appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred forty-nine thousand and sixty-one euro (EUR 149,061.-), divided into nineteen thousand three hundred sixty-seven (19,367) Class A Shares and eighty thousand and seven (80,007) Class B Shares, with a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred million and one euro (EUR 200,000,001.-) to be divided into eight hundred thousand (800,000) Class A Shares and one hundred thirty-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (132,533,334) Class B Shares, with a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each, and that pursuant to the same Article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, in its meeting of 13 July 2004, as confirmed in its meeting of 3 August 2004, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the Company of the receipt of the relevant subscription moneys and with effect as of the day of such confirmation, which confirmation has occurred on 5 August 2004, an increase of the issued share capital by an amount of twenty-six thousand eight hundred sixty-nine euro and fifty cents (EUR 26,869.50) in order to raise the issued share capital to the amount of one hundred seventy-five thousand nine hundred thirty euro and fifty cents (EUR 175,930.50) by the creation of seventeen thousand nine hundred and thirteen (17,913) new Class B Shares, with a par value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each.

IV. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, in its meeting of 13 July 2004, as confirmed in its meeting of 3 August 2004, has accepted subject to the confirmation by any one director of General Partner of the Company of the receipt of the relevant subscription moneys and with effect as of the day of such confirmation, which confirmation has occurred on 5 August 2004, and following the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's shareholders then existing, the subscription of the total seventeen thousand nine hundred and thirteen (17,913) new Class B Shares, together with a total share premium of two hundred forty-nine thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 249,360.50-) including an exceptional share premium to be paid by the new investors in a total amount of seven thousand five hundred and thirty-five euro (EUR 7,535.-) as follows:

ILMARINEN Mutual Pension Insurance Company, a company incorporated with and governed by the laws of Finland, with registered office at Porkkalantu 1, Helsinki, FIN-00018 Ilmarinen, Finland: . . . . .	11,941 Class B Shares
MIVTACHIM Pension Funds Ltd, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israel: . . . . .	2,986 Class B Shares
NEW MAKEFET Pension and Benefit Funds Management LTD, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at 6 Koifman st, Tel-Aviv 61500, Israel: . . . . .	2,986 Class B Shares

V. That all these new Class B Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company on 5 August 2004, so that the total amount of two hundred seventy-six thousand two hundred and thirty euro (EUR 276,230.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of two hundred forty-nine thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 249,360.50) has been on 5 August 2004 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, in its meeting of 16 July 2004, as confirmed in its meeting of 3 August 2004, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the Company of the receipt of the relevant subscription moneys and with effect as of the day of such confirmation, which confirmation has occurred on 5 August 2004, an increase of the issued share capital by an amount of six hundred forty-eight thousand five hundred seventy-seven euro and fifty cents (EUR 648,577.50) in order to raise the issued share capital to the amount of eight hundred twenty-four thousand five hundred and eight euro (EUR 824,508.-) by the creation of nine hundred forty-eight (948) new Class A Shares and four hundred thirty-one thousand four hundred and thirty-seven (431,437) new Class B Shares, with a par value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each.

VII. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, in its meeting of 16 July 2004, as confirmed in its meeting of 3 August 2004, has accepted subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the Company of the receipt of the relevant subscription moneys and with effect as of the day of such confirmation, which confirmation has occurred on 5 August 2004, the subscription of the total of nine hundred forty-eight (948) new Class A Shares and four hundred thirty-one thousand four hundred and thirty-seven (431,437) new Class B Shares, together with a total share premium of five million eight hundred fifty-one thousand four hundred seventeen euro and fifty cents (EUR 5,851,417.50) as follows:

EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: . . . . .	948 Class A Shares
---	--------------------

AXA Aurora Iberica, Sociedad Anonima de Seguros y Reaseguros S.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain, with registered office at Calle Via Roma, n°3, Palma de Mallorca, Spain: . . . . .	23,676 Class B Shares
AXA Belgium S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Belgium, with registered office at 25, boulevard du Souverain, B-1170 Brussels: . .	26,307 Class B Shares
AXA Corporate Solutions Assurance S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 4, rue Jules Lefèbre, F-75009 Paris: . . . . .	39,461 Class B Shares
MUTAVIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at F-79088 Niort Cedex 9: . . . . .	52,614 Class B Shares
SCI Saint-Ferdinand, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 46, rue Saint-Ferdinand, F-75017 Paris: . . . . .	26,307 Class B Shares
SOCIETE FONCIERE DE LUTECE, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 22-28, rue Joubert, F-75009 Paris: . . .	26,307 Class B Shares
SOGECAP S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux: .	39,461 Class B Shares
SURAVENIR S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 232, rue Général Paulet, F-29200 Brest: . . . . .	65,768 Class B Shares
AXA France Vie S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 370, rue Saint-Honoré, 75001 Paris:	52,614 Class B Shares
ILMARINEN Mutual Pension Funds Ltd, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Finland, with registered office at Porkkalankatu 1, Helsinki, Finland, Fin-00018 Ilmarinen: . . . . .	52,614 Class B Shares
MIVTACHIM Pension Funds Ltd, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Israel, with registered office at 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israel: . . . . .	13,154 Class B Shares
NEW MAKEFET Pension and Benefit Funds Management LTD, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Israel, with registered office at 6 Koifman st, Tel-Aviv 61500, Israel:	13,154 Class B Shares

VIII. That all these new Class A and B Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company on 5 August 2004, so that the total amount of six million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-five euro (EUR 6,499,995.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of five million eight hundred fifty-one thousand four hundred seventeen euro and fifty cents (EUR 5,851,417.50) has been on 5 August 2004 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IX. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 5 August 2004, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

**«Art. 5. Subscribed Capital**

The subscribed capital of the Company is set at eight hundred twenty-four thousand five hundred and eight euro (EUR 824,508.-) divided into twenty thousand three hundred and fifteen (20,315) class A shares (the «Class A Shares»), which shall be held by the unlimited partners in representation of their unlimited partnership interest in the Company and five hundred and twenty-nine thousand three hundred and fifty-seven (529,357) class B shares (the «Class B Shares»), which shall be held by the limited partners, with a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each, all of which are fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seventy-two thousand euro (EUR 72,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Catherine Baudhuin, employée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, une société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 31 octobre 2003 suivant acte du notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4, le 2 janvier 2004, et modifié pour la dernière fois le 22 décembre 2003 suivant acte du même notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278, le 9 mars 2004 (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.346, en date du 13 juillet et 16 juillet 2004, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à cent quarante-neuf mille soixante et un euros (EUR 149.061,-), divisé en dix-neuf mille trois cent soixante-sept (19.367) Actions de Catégorie A et quatre-vingt mille et sept euros (80,007) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent millions et un euros (EUR 200.000.001,-), divisé en huit cent mille (800.000) Actions de Catégorie A et cent trente-deux millions cinq cent trente-trois mille et trois cent trente-quatre (132.533.334) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune et qu'en vertu du même Article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter l'augmentation de capital.

III. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, lors de sa réunion du 13 juillet 2004, telle que confirmée lors de sa réunion du 3 août 2004, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la Société de la réception des fonds de souscription et avec effet au jour de ladite confirmation, laquelle confirmation est intervenue le 5 août 2004, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt-six mille huit cent soixante-neuf euros et cinquante cents (EUR 26.869,50) en vue de porter le capital social souscrit à cent soixante-quinze mille neuf cent trente euros et cinquante cents (EUR 175.930,50) par la création de soixante-dix-sept mille neuf cent treize (17.913) nouvelles Actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune.

IV. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, lors de sa réunion du 13 juillet 2004, tel que confirmée lors de sa réunion du 3 août 2004, a accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la Société de la réception des fonds de souscription et avec effet au jour de ladite confirmation, laquelle confirmation est intervenue le 5 août 2004, et suite à l'annulation des droits préférentiels des associés de la Société alors existants, la souscription de la totalité des dix-sept mille neuf cent treize (17.913) nouvelles Actions de Catégorie B, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quarante-neuf mille trois cent soixante euros et cinquante cents (EUR 249.360,50) incluant une prime d'émission exceptionnelle à payer par les nouveaux investisseurs d'un montant total de sept mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 7.535,-) comme suit:

ILMARINEN Mutual Pension Insurance Company, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à Porkkalantu 1, Helsinki, FIN-00018 Ilmarinen, Finland: .....	11.941 Actions de Catégorie B
MIVTACHIM Pension Funds Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de Israël, ayant son siège social au 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israël: .....	2.986 Actions de Catégorie B
NEW MAKEFET Pension and Benefit Funds Management LTD, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de Israël, ayant son siège social au 6 Koifman st, Tel-Aviv 61500, Israël: .....	2.986 Actions de Catégorie B

V. Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 5 août 2004, de sorte que la somme de deux cent soixante-seize mille deux cent trente euros (EUR 276.230,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de deux cent quarante-neuf mille trois cent soixante euros et cinquante cents (EUR 249.360,50) se trouvait le 5 août 2004 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, lors de sa réunion du 16 juillet 2004, tel que confirmée lors de sa réunion du 3 août 2004, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la Société de la réception des fonds de souscription et avec effet au jour de ladite confirmation, laquelle confirmation est intervenue le 5 août 2004, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de six cent quarante-huit mille cinq cent soixante-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 648.577,50) en vue de porter le capital social souscrit à huit cent vingt-quatre mille cinq cent huit euros (EUR 824.508,-) par la création de neuf cent quarante-huit (948) nouvelles Actions de Catégorie A et quatre cent trente et un mille quatre cent trente-sept (431.437) nouvelles Actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune.

VII. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, lors de sa réunion du 16 juillet 2004, tel que confirmée lors de sa réunion du 3 août 2004, a accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la Société de la réception des fonds de souscription et avec effet au jour de ladite confirmation, laquelle confirmation est intervenue le 5 août 2004, la souscription de la totalité des neuf cent quarante-huit (948) nouvelles Actions de Catégorie A et quatre cent trente et un mille quatre cent trente-sept (431.437) nouvelles Actions de Catégorie B, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq millions huit cent cinquante et un mille quatre cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 5.851.417,50) comme suit:

EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société constituée en conformité avec et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: . . . . .	948 Actions de Catégorie A
AXA Aurora Iberica, Sociedad Anónima de Seguros y Reaseguros S.A., une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Calle Via Roma, n°3, Palma de Majorque, Espagne: . . . . .	23.676 Actions de Catégorie B
AXA Belgium S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la Belgique, ayant son siège social au 25, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles: . . . . .	26.307 Actions de Catégorie B
AXA Corporate Solutions Assurance S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française, ayant son siège social au 4, rue Jules Lefebvre, F-75009 Paris: . . . . .	39.461 Actions de Catégorie B
MUTAVIE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française, ayant son siège social à F-79088 Niort Cedex 9: . . . . .	52.614 Actions de Catégorie B
SCI Saint-Ferdinand, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française, ayant son siège social au 46, rue Saint-Ferdinand, F-75017 Paris: . . . . .	26.307 Actions de Catégorie B
SOCIETE FONCIERE DE LUTECE, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française, ayant son siège social au 22-28, rue Joubert, F-75009 Paris: . . . . .	26.307 Actions de Catégorie B
SOGECAP S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux: . . . . .	39.461 Actions de Catégorie B
SURAVENIR S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française, ayant son siège social au 232, rue Général Paulet, F-29200 Brest: . . . . .	65.768 Actions de Catégorie B
AXA France Vie S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française, ayant son siège social au 370, rue Saint-Honoré, 75001 Paris: . . . . .	52.614 Actions de Catégorie B
ILMARINEN Mutual Pension Insurance Company, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à Porkkalantu 1, Helsinki, FIN-00018 Ilmarinen, Finland: . . . . .	52.614 Actions de Catégorie B
MIVTACHIM Pension Funds Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de Israël, ayant son siège social au 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520: . . . . .	13.154 Actions de Catégorie B
NEW MAKEFET Pension and Benefit Funds Management LTD, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de Israël, ayant son siège social au 6 Koifman st., Tel-Aviv 61500, Israël: . . . . .	13.154 Actions de Catégorie B

VIII. Que toutes ces nouvelles Actions de Catégorie A et B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 5 août 2004, de sorte que la somme de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.499.995,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de cinq millions huit cent cinquante et un mille quatre cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 5.851.417,50), se trouvait le 5 août 2004 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IX. Que suite à la réalisation de ces augmentations du capital social souscrit avec effet le 5 août 2004, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital souscrit**

La Société a un capital souscrit de huit cent vingt-quatre mille cinq cent huit euros (EUR 824.508,-) divisé en vingt mille trois cent quinze (20.315) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les associés commandités en représentation de leur participation illimitée dans la Société et cinq cent vingt-neuf mille trois cent cinquante-sept (529.357) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenues par les associés commanditaires, ayant une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-douze mille euros (EUR 72.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Baudhuin, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, vol. 144S, fol. 91, case 4. – Reçu 67.762,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074235.3/220/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

---

**EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 97.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074237.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

---

**HAIR DESIGN MONIQUE & LUISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 81.670.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1000 du 13 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

HAIR DESIGN MONIQUE & LUISA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

(073818.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**HAIR DESIGN MONIQUE & LUISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 81.670.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1000 du 13 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

HAIR DESIGN MONIQUE & LUISA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

(073821.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

55007

**GEDUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.249.

—  
EXTRAIT

*Dissolution*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 juillet 2004, enregistré à Mersch, le 6 août 2004, volume 428, folio 45, case 4, que la société anonyme GEDUNO S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations de 1992 page 5961, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 344 du 11 mai 2001, au capital social de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme GEDUNO S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(073834.3/242/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**CONCERTO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.106.

—  
EXTRAIT

*Dissolution*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 juillet 2004, enregistré à Mersch, le 6 août 2004, volume 428, folio 44, case 8, que la société d'investissement à capital variable CONCERTO FUND, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 140 du 22 mars 1997, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions en circulation de la société d'investissement à capital variable CONCERTO FUND, prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(073835.3/242/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**ARAXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.285.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2004*

Démission de Monsieur Jean Bintner. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Nomination de Jean-Marie Poos comme Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

*Pour la société ARAXA HOLDING S.A.*

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073825.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**HUBBELL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 101.234.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073769.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**MONTCLAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.306.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Nomination de Jean-Marie Poos comme Administrateur, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

*Pour la société MONTCLAIR S.A.*

*S.G.A. SERVICES S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00119. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073823.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**CHIMPEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.777.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00957, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

*Pour CHIMPEX S.A.*

*Société anonyme holding*

*J. Claeys*

*Administrateur*

(073891.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**CHIMPEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.777.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 août 2004, les mandats des administrateurs

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

*Pour CHIMPEX S.A.*

*J. Claeys*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00956. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073928.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---